

Formation Permis d'exploitation d'un débit de boissons

Le permis d'exploitation est obligatoire pour tout exploitant de débits de boissons à consommer sur place (licences III et IV) et d'établissements pourvus d'une licence restaurant ou petite licence restaurant. Cette formation agréée par le Ministère



Nice, 6000

Formation Accessible PMR

Faisable en entreprise

Satisfaction
99%

Réussite
96%

Durée
21 Heures

Prix
500,00 € TTC

Contenu de la formation

Contenu de la formation

Objectifs:

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Comprendre le cadre législatif et réglementaire des débits de boissons
- Maîtriser les conditions d'ouverture d'un établissement et les formalités administratives
- Connaître les obligations liées à l'exploitation d'un débit de boissons
- Identifier les risques encourus en cas de non-respect de la réglementation
- Appliquer les mesures de prévention et de protection de la santé publique
- Comprendre les spécificités de la réglementation locale applicable

- Obtenir le permis d'exploitation obligatoire (CERFA n°14407*03)

Compétences acquises et applications professionnelles

Ce que vous saurez concrètement faire après cette formation

- Réaliser les démarches administratives d'ouverture d'un débit de boissons
- Mettre en place les affichages obligatoires et la documentation requise
- Appliquer les règles liées à la protection des mineurs et à la prévention de l'alcoolisme
- Gérer les situations à risque liées à la consommation d'alcool
- Respecter les obligations en matière d'hygiène et de sécurité
- Comprendre et appliquer la réglementation spécifique à votre commune
- Se conformer aux horaires d'ouverture et de fermeture réglementaires